

5.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$2,330 du crédit affecté au "Pavage en blocs de pierre, entre la voie des tramways sur la rue Saint-Jacques, depuis la rue de la Montagne jusqu'à l'avenue Atwater," et d'appliquer ce montant à payer la quote-part de la Ville dans le coût de la confection en dalles et goudron des trottoirs permanents ci-dessus mentionnés dans les rues suivantes, conformément aux dispositions de la Charte et de ses amendements:

Des deux côtés de la rue des Seigneurs, depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la voie du Grand-Tronc	\$1,610.00
Côté Nord de la rue Saint-Jacques, depuis la rue Saint-Martin jusqu'à la rue Richmond	380.00
Côté Sud de la rue Saint-Jacques, depuis la rue des Seigneurs jusqu'à la rue Saint-Martin	340.00
	<u>\$2,330.00</u>

6.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$10,000 affecté au "Pavage de la rue Saint-Jacques en blocs de pierre, entre la voie des tramways, depuis la rue de la Montagne jusqu'à l'avenue Atwater, et d'appliquer ledit montant à payer le coût du pavage et de la réparation du pavage dans différentes rues, tel que mentionné au rapport de l'inspecteur de la Ville.

7.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$400 affecté à la confection d'un pavage permanent aux Nos 66, 72 et 78 de la rue Garnier, conformément aux dispositions de la Charte et des amendements. Le coût dudit pavage devant être payé, moitié par la Ville et moitié par les propriétaires.

8.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$260 soit affecté à construire un trottoir permanent en dalles et goudron vis-à-vis les Nos 203 jusqu'à 217 de la rue Chambord, conformément aux dispositions de la charte et de ses amendements. Le coût dudit trottoir payable, la moitié par le propriétaire et l'autre moitié par la Ville.

9.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit additionnel de \$1,100 soit affecté au parachèvement de l'égout en voie de construction dans la rue Saint-Germain, depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Hochelaga. Le coût devant en être payé entièrement par les propriétaires.

10.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la confection de trottoirs permanents dans les rues suivantes, conformément aux dispositions de la Charte et de ses amendements:

Endroit	Nature du matériel	Quote-part des propriétaires	Quote-part de la ville
Côté Sud de la rue Saint-Paul, de la rue des Inspecteurs jusqu'à la rue Chabollez	Dalles et goudron	\$193	\$193
Rue St-Hubert, depuis le No 774 jusqu'à l'avenue Duluth	"	305	305
Nos 720 à 740 rue St-Hubert	"	180	180
Nos 773 et 775 rue Sherbrooke Ouest	"	122	122
Côté Est de la rue Université, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Burnside	"	719	719
Côté Ouest de l'avenue Hôtel de Ville, au Nord de la rue DeMontigny, jusqu'à une distance de 236 pieds	"	297	297
Côté Ouest de la rue Saint-Urbain, depuis la rue Marie-Anne jusqu'à 123 pieds au Sud	"	184	184
		<u>\$2,000</u>	<u>\$2,000</u>

11.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'ordre soit donné à la "Montreal Street Railway Co." de mettre en circulation une ligne de tramways, avec voie double, sur l'avenue Papineau, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Rachel, conformément à la section 43 du règlement 210.

12.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout de 2' x 3' dans l'avenue Selkirk, depuis le chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'à l'extrémité de ladite avenue, afin de remplacer le tuyau de 12 pouces déjà posé dans ladite avenue.

13.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de

5.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$2,330 be varied from the appropriation for "Paving blocks between car tracks on St. James street, from Mountain street to Atwater avenue, and that the same be applied to defray the City's share of the cost of laying the under-mentioned permanent sidewalks with flags and coal tar, in conformity with the provisions of the City Charter and amendments on the following streets:

Seigneurs streets, both sides, from Notre-Dame to G. T. R. tracks	\$1,610.00
St. James street North side, from St. Martin to Richmond streets	380.00
St. James street, South side, from Seigneurs to St. Martin street	340.00
	<u>\$2,330.00</u>

6.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$10,000 be varied from "Paving blocks between car tracks on St. James street", from Mountain street to Atwater avenue, and that the same be applied to defray the cost of paving and repairing the pavements in different streets as mentioned in the City Surveyor's report.

7.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$400 be varied from the appropriation of constructing a permanent sidewalk at Nos. 66, 72 and 78 Garnier street, and that the same be applied to defray the cost of constructing a permanent sidewalk, with flag and coal tar at Nos. 84 to 106 Garnier street, according to the provisions of the City Charter and amendments. Half of the cost is payable by the proprietors and the other half by the City.

8.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$260 be voted in order to construct a permanent sidewalk with flag and coal tar opposite Nos. 203 to 217 Chambord street, in conformity with the provisions of the City Charter and amendments. Half of the cost is payable by the proprietor and the other half by the City.

9.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that a further appropriation of \$1,100 be voted in order to complete sewer under construction in St. Germain street, from Ontario street to Hochelaga street. The whole amount being payable by the proprietors.

10.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that permanent sidewalks be constructed, in conformity with the provisions of the City Charter and amendments, on the following streets:

Location	Material	Proprietors' Share	City's Share
S. side of St. Paul, from Inspector to Chabollez streets	Flags and coal tar	\$ 193	\$ 193
St. Hubert, from No. 774 to Duluth Avenue	"	305	305
Nos. 720 to 740 St. Hubert	"	180	180
Nos. 773 to 775 Sherbrooke West	"	122	122
E. side of University, from Ste. Catherine to Burnside	"	719	719
W. side of City Hall Avenue, North of DeMontigny to 286 feet	"	297	297
W. side of St. Urbain, from Mary Ann to 123 feet South	"	184	184
		<u>\$2,000</u>	<u>\$2,000</u>

11.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the Montreal Street Railway Company be ordered to operate a line of street cars, with double tracks on Papineau avenue, from Ste. Catherine street to Rachel street, according to section 43 of by-law 210.

12.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of a 2' x 3' sewer on Selkirk avenue, from Côte-des-Neiges road to the end of said avenue, in order to replace the 12 inch pipe already constructed in said avenue.

13.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$1,667.14 be varied from the un-